

**POLITIQUE 132-01**  
**ESG (Environnement, Social, Gouvernance)****1. AVANT-PROPOS**

Commissionnaires du Québec (ci-après la « **Société** ») désire mettre en place une politique ESG (Environnement, Social et Gouvernance) (ci-après la « **Politique** ») conformément aux meilleures pratiques dans le domaine. Elle s'inscrit dans une approche de citoyenneté corporative exemplaire visant le renforcement de l'image de marque, en plus d'être un élément essentiel du développement d'affaires présent et futur de la Société. Par ailleurs, elle permet une approche proactive vis-à-vis les obligations législatives et réglementaires à venir. Enfin, la Politique favorise l'attraction et la rétention de talents.

**2. OBJECTIF**

La Politique a pour objectifs de :

- Encadrer les engagements et les actions de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.
- Refléter une volonté de contribuer positivement à la société, de protéger l'environnement et d'assurer une gestion responsable, éthique et transparente de la Société.

**3. CHAMP D'APPLICATION**

La présente Politique constitue un cadre d'orientation et ne crée pas d'obligation contractuelle ou de droit acquis. Elle s'applique à l'ensemble des employés, gestionnaires, membres du conseil d'administration et certains fournisseurs-partenaires de la Société dont les activités peuvent avoir un impact sur sa posture ESG. Le ou la chef(ffe) de la direction financière fournit les interprétations requises au besoin ainsi que son application au sein de l'organisation.

**4. DÉFINITIONS**

**Développement durable** : Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

**Écoresponsable** : Le terme écoresponsable désigne un comportement, une décision ou une action qui tient compte des impacts environnementaux et qui vise à les réduire autant que possible. Une personne, une organisation ou un produit est dit « écoresponsable » lorsqu'il agit dans le respect des principes du développement durable.

**Facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) :** Les facteurs ESG sont des critères extra-financiers utilisés pour évaluer la performance et les risques des entreprises et organisations en matière de développement durable.

## 5. CHAMP D'ACTION

### I. Volet Environnemental (E)

La Société s'engage à réduire son empreinte carbone et son impact environnemental à travers des actions écoresponsables concrètes et mesurables.

- **Sensibilisation des employés et des parties prenantes :** Promouvoir une culture environnementale responsable en sensibilisant l'ensemble des employés ainsi que les parties prenantes internes et externes aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. La Société s'engage à communiquer clairement ses attentes, à offrir des outils de compréhension et à encourager l'adoption de comportements écoresponsables.
- **Réduction des émissions de GES :** À la suite de la réalisation de son bilan carbone, la Société mettra en œuvre un ensemble de mesures visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Et selon ses capacités financières et en fonctions de ses contraintes, elle souhaite compenser les émissions résiduelles en privilégiant des solutions reconnues et crédibles contribuant à l'atténuation des changements climatiques.
- **Gestion des matières résiduelles :** Adopter des pratiques de gestion des matières résiduelles axées sur la réduction à la source, le réemploi et le recyclage dans l'ensemble des bureaux et sites opérationnels sous la responsabilité de la Société. L'objectif est de minimiser l'empreinte environnementale de ses activités tout en optimisant l'utilisation des ressources.
- **Achat responsable :** Favoriser l'achat de biens et services auprès de fournisseurs locaux et sélectionner des produits à faible impact environnemental, conformément à la Politique 128-01 sur l'approvisionnement et les acquisitions écoresponsables. Cette approche vise à soutenir l'économie locale tout en réduisant l'empreinte écologique des activités d'approvisionnement.



## II. Volet Social (S)

La Société entend mettre au cœur de ses priorités son personnel, les communautés qu'elle soutient et les différentes parties prenantes internes comme externes. De par sa raison d'être, la Société incarne concrètement ce volet.

- **Engagement communautaire** : La Société existe pour soutenir la communauté des vétérans (nes) des forces armées canadiennes et des forces l'ordre fédérales. Elle entend favoriser une transition réussie de la vie militaire à la vie civile en offrant des emplois aussi stimulants que possibles et en appuyant les différents organismes qui répondent aux besoins de cette clientèle. En parallèle, la Société vise également à être un partenaire communautaire de choix dans les différents lieux où elle opère.
- **Santé et sécurité au travail** : La Société s'engage à offrir un environnement de travail sain et sécuritaire où la prévention des accidents, la vigilance et l'amélioration continue sont au cœur des pratiques. Elle veille au respect des lois et normes en SST, met en place des mesures pour réduire les risques, et offre des formations adéquates afin que chaque employé puisse travailler en toute sécurité. La santé et sécurité reposent sur une responsabilité partagée : la Société fournit les outils et le soutien nécessaires, tandis que le personnel applique les procédures et signale les situations à risque. Enfin, la Société reconnaît l'importance du bien-être global et soutient la santé physique et psychologique de son personnel.
- **Diversité, Équité et inclusion** : La Société reconnaît que la diversité des expériences, des identités et des perspectives constitue une richesse essentielle à sa performance et à son innovation. Nous nous engageons à créer un environnement où chaque personne est respectée, valorisée et encouragée à contribuer pleinement à sa mission. La Société s'engage à favoriser la participation de toutes et tous, à promouvoir un climat où chacun peut s'exprimer en toute sécurité et à mettre en œuvre des initiatives visant à réduire les barrières systémiques. De plus, la Société s'engage à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans ses pratiques de recrutement, de formation et de développement professionnel, conformément aux principes énoncés dans la Politique Équité, diversité et inclusion (POL125).
- **Développement professionnel** : La Société encourage l'amélioration continue des compétences et le développement professionnel de son personnel. L'apprentissage tout au long de la carrière est essentiel pour maintenir un haut niveau de performance et soutenir notre évolution organisationnelle. Les employés sont encouragés à identifier leurs besoins de développement, tandis que la Société veille à leur fournir les ressources



Date de révision	Février 2026
Révisé par	
Responsable	Chef de la direction financière
# de publication	POL132-01

nécessaires pour y répondre. Elle soutient le développement des compétences professionnelles par des programmes de formation continue, tel que notamment prévu par la Politique Formation (POL130).

### III. Volet Gouvernance (G)

- **Éthique, intégrité et conformité :** La Société s’engage à maintenir les plus hauts standards d’éthique professionnelle dans l’ensemble de ses activités. Elle veille au respect des lois, règlements et politiques internes, et promeut une culture d’intégrité fondée sur la transparence, la responsabilité et l’imputabilité. Des mécanismes de prévention, de détection et de gestion des comportements non éthiques sont mis en place, notamment par des codes de conduite et des formations obligatoires.
- **Gouvernance corporative et prise de décision responsable :** La Société met en place une structure de gouvernance claire, efficace et indépendante visant à assurer une supervision rigoureuse de ses pratiques, de ses risques et de ses performances ESG. Les rôles et responsabilités du conseil d’administration, de la direction et des comités sont définis de manière à favoriser une prise de décision éclairée, alignée sur l’intérêt de la Société et de ses parties prenantes.
- **Gestion des risques et protection de l’information :** Une gestion proactive des risques est essentielle à la résilience et à la pérennité de la Société. Celle-ci identifie, évalue et atténue les risques opérationnels, financiers, environnementaux, technologiques et liés à la cybersécurité. La protection des renseignements personnels et des données sensibles est encadrée par des politiques strictes et des mesures de sécurité adaptées, incluant la formation du personnel et une surveillance continue des systèmes.
- **Transparence, reddition de comptes et engagement des parties prenantes :** La Société s’engage à communiquer de manière transparente ses objectifs, actions et résultats en matière ESG. La reddition de comptes est assurée par des rapports réguliers, des indicateurs de performance clairs et des mécanismes de suivi. La Société favorise également un dialogue ouvert avec ses parties prenantes — employés, clients, partenaires et communauté — afin d’intégrer leurs préoccupations dans ses orientations stratégiques.

Date de révision	Février 2026
Révisé par	
Responsable	Chef de la direction financière
# de publication	POL132-01

## 6. AUTRES POLITIQUES

La présente Politique doit, en tout temps, être lue et interprétée compte tenu de l'ensemble des politiques en vigueur au sein de la Société.

## 7. RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La Société se réserve le droit de modifier ou de résilier cette Politique en tout temps et sans préavis.

## 8. RESPONSABILITÉ DE LA MISE À JOUR

La Chef de la direction financière est responsable de la révision de cette Politique.

